

BAREME 2023 DES HONORAIRES TTC COURCIER IMMOBILIER

TRANSACTION

| PRIX NET VENDEUR | HONORAIRES TTC |
|----------------------------------|----------------|
| Pour l'immobilier d'entreprise : | |
| Inférieur à 200 000 € | 12% |
| De 200.001 € à 500.000 € | 9,6% |
| De 500.001 € à 1.000.000 € | 7,2% |
| Supérieur à 1.000.001 € | 6% |
| Pour l'immobilier résidentiel : | |
| Inférieur à 200 000 € | 7,2% |
| Supérieur à 200 001 € | 6% |

LOCATION

Pour les locaux commerciaux

20% HT (24% TTC) du loyer annuel à la charge du preneur
20% HT (24% TTC) du loyer annuel à la charge du bailleur

Hors recherche de locataire

Rédaction bail commercial : 800 € HT (960€ TTC)
Etat des lieux : 300 € HT (360€ TTC)
Estimation valeur : 500 € HT (600€ TTC)

Pour les logements d'habitation nus ou meublés suite à la Loi ALUR du 15-09-2014

A la charge du Locataire ET du bailleur

Zone très tendue : 12 € (pour : visite, constitution du dossier et rédaction de bail) + 3 €/m² de la surface habitable (pour : état des lieux)

Zone tendue : 10 € (pour : visite, constitution du dossier et rédaction de bail) + 3 €/m² de la surface habitable (pour : état des lieux)

Hors zone très tendue & tendue : 8 € (pour : visite, constitution du dossier et rédaction de bail) + 3 €/m² de la surface habitable (pour : état des lieux)

Important :

« Les honoraires à la charge du locataire pour l'ensemble des prestations (à savoir visite, constitution du dossier et rédaction de bail) sont plafonnés dans la limite des honoraires facturés au bailleur pour ces mêmes prestations ».

Important :

Les honoraires de l'agence sont à la charge du vendeur.